«Scandale» : un clandestin arrêté pour faux et usage de faux

01/01/2010 à 18h30

Un clandestin malien de 27 ans a été placé dans un centre de rétention administrative (CRA), pour faux, usage de faux et infraction à la législation sur les étrangers. L'intéressé et les associations d'aide aux clandestins sont scandalisés.

Il y a un plus de deux mois, Alou [Le prénom a été modifié] se rend à l'agence centrale de la Poste, à Viry-Châtillon (Essonne). Il remplit les formulaires nécessaires et présente sa carte de séjour.

*Une semaine plus tard, l'agence le convoque, lui explique que sa carte est fausse ce dont il convient volontiers et qu'on lui refuse l'ouverture de son compte. «On a parlé cinq minutes et je suis reparti, **déçu mais pas inquiet**», explique-t-il.*

*Deux mois s'écoulent. Alou reçoit une convocation, sans motif précis, du commissariat voisin. **Inquiet, il s'y rend avec trois membres d'une association de soutien aux sans-papiers.***

*Pas une minute, il ne fait le lien avec la Poste. Et pourtant. «Nous l'avons attendu plusieurs heures, raconte Claudette Seze, qui l'accompagnait ce jour-là. **Puis nous avons appris qu'il était en garde à vue pour faux et usage de faux et infraction à la législation sur les étrangers**. Nous ne l'avons plus revu », conclut cette militante.*

***Alou, lui, reste stupéfait**. «Ma carte m'a servi pour avoir un téléphone. Beaucoup de sans-papiers ouvrent des comptes avec des faux. Parfois, les banques refusent, mais c'est la première fois que je vois ça !»*

La direction de la Poste assume. «Dès qu'un faux est

présenté, nous faisons systématiquement un signalement au procureur de la République. ***Ce n’est pas de la délation. Il peut s’agir d’une tentative d’escroquerie*** *! Cela prouve que nos contrôles sont au point.»*

Quinze jours après son arrestation, Alou ne sait toujours pas ce qu’il va devenir. Ni le consulat du Mali, ***qui doit donner son feu vert pour l’expulsion****, ni le juge, auprès de qui il a introduit un recours pour vice de procédure* ***et qui pourrait le libérer****, n’ont fait part de leur décision.*

Source : Le Parisien